

VŒU

Vœu relatif à la méthanisation

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des par le Groupe Ecologie Ivry

ADOPTE le vœu suivant :
(par 40 voix pour et 3 abstentions)

Considérant que le procédé du TMB – méthanisation consiste à trier mécaniquement diverses fractions de déchets (recyclables, organiques, combustibles...) après collecte en mélange et ne permet pas, contrairement à une collecte séparée, une valorisation des bio-déchets en compost de qualité ;

Considérant que la vente de compost mélangé issu du TMB - méthanisation sera probablement bientôt interdite sur l'ensemble du territoire européen car trop dangereuse pour les sols et les nappes phréatiques ;

-Considérant que le procédé de TMB – méthanisation n'exclue pas l'incinération de la fraction non organique, et ne constitue donc pas en soi une alternative à l'incinération ;

Considérant que toutes les installations de TMB - méthanisation en zone urbaine ont provoqué la dégradation irréversible des quartiers riverains dans un rayon de 2,5 à 3,5 Km, les classant en zones à risques pour la santé et les biens des populations et des entreprises ;

Considérant les accidents et incendies ayant déjà touché plusieurs usines de TMB, y compris de construction récentes comme à Fos-sur-Mer ;

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- demande au Sycotom, l'abandon immédiat du projet de construction d'une usine de TMB - méthanisation sur le site d'Ivry – Paris 13 ;
- décide la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction, réutilisation, et recyclage des déchets en étudiant toutes les solutions alternatives à l'incinération et au TMB – méthanisation, notamment la mise en œuvre d'une collecte séparée des bio-déchets sur la commune.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 31 JANVIER 2014